



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à vingt heures dix minutes le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Olivier Corzani, Maire

**Date
convocation :**
20/09/2022
Date d'affichage :
20/09/2022

**En exercice : 30
Présents : 21
Votants : 30**

de Présents : Olivier Corzani, Roger Perret, Ruddy Sitcharn, Alice Fuentes, Danielle Moisan, Nourredine Medouni, Isabelle Durand, Maria Bernardo, Annie Marçais, Christian Darras, Martine Goessens, Didier Gaba, Ruddy Gastrin, Aline Thiol, Tiphaine Valdeyron, Hichame Oubba, Mahamadou Sacko, Saty Tall, Julien Corzani, Sophia Mejri, Albert Lavenette
Ont donné pouvoir : Espérance Niari pouvoir à Nourredine Medouni, Yves Guettari pouvoir à Danielle Moisan, Ghyslaine Laruelle pouvoir à Albert Lavenette, Jeannette Otto pouvoir à Roger Perret, Laurent Doiselet pouvoir à Isabelle Durand, Marie-Gisèle Belzine pouvoir à Ruddy Sitcharn, Sami Toumi pouvoir à Alice Fuentes, Mélanie Barbou pouvoir à Hichame Oubba, Madiouma Tandia pouvoir à Sophia Mejri
Secrétaire de séance : Aline Thiol

39/2022 - Versement de subvention aux écoles pour l'année 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°7/2022 du 28 mars 2022 portant vote du budget 2022

Considérant la volonté de la municipalité de participer au financement des sorties de fin d'année,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Verse aux écoles concernées pour l'année 2022 les subventions suivantes :

ETABLISSEMENT	MONTANT
Maternelle Joliot Curie	704 €
Maternelle Robert Desnos	912 €
Maternelle Paul Langevin	736 €
Elémentaire Joliot Curie	1 044 €
Elémentaire Robert Desnos	1 276 €
Elémentaire Paul Langevin	1 128 €

Dit que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget.

Pour extrait conforme
Le Maire



Olivier Corzani